

ASSEMBLÉE DES RÉGIONS
EUROPÉENNES FRUITIÈRES,
LEGUMIÈRES ET HORTICOLES



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2021-2022



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS EUROPÉENNES FRUITIÈRES, LEGUMIÈRES ET HORTICOLES

Edito de la Présidente Simona Caselli	6
A propos de l'AREFLH	8
Objectifs et missions.....	8
Gouvernance et équipe administrative	8
Nos membres	10
Temps forts 2021/2022	13
Thèmes de travail / Actions à Bruxelles.....	20
OCM/PAC	20
Politique de promotion	21
Autres consultations publiques.....	23
Recherche et innovation / projets européens	24
SMARTPROTECT.....	24
CONSOLE.....	24
LOW IN FOOD	25
CUTE-SOLAR.....	26
Focus produits : tomate, châtaigne, noisette et poire.....	27
Groupe de travail tomate.....	27
EUROCASTANEA - le réseau européen de la châtaigne.....	27
Interpera - congrès international de la poire	28
Noisette - création du Group Corylus Europae	29
Publications / Communication	32

EDITO DE LA PRESIDENTE

SIMONA CASELLI





Je remercie les membres qui m'ont renouvelé leur confiance pour ces trois années supplémentaires à la Présidence de l'AREFLH. Encore une fois nous pouvons dresser un bilan très positif quant à nos actions en défense de la filière européenne des fruits et légumes dans un contexte de changements importants au niveau des politiques européennes : Green Deal, Stratégie Farm to Fork, nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) entre autres.

La transition vers la nouvelle période de programmation et les trilogues qui ont précédé l'adoption des règlements de la PAC ont été une nouvelle occasion de démontrer que l'AREFLH est une partie prenante incontournable au niveau de Bruxelles. En effet, plusieurs des amendements législatifs proposés par l'AREFLH ont été relayés par les eurodéputés, et nous avons affirmé notre position sur le cadre réglementaire environnemental de l'Organisation Commune du Marché (OCM) des fruits et légumes dans la nouvelle PAC.

Sur le thème de la recherche et innovation, avec d'autres organisations européennes l'AREFLH a soumis à la Commission européenne un document de vision à l'occasion de la publication du nouveau programme cadre de recherche Horizon Europe. Les projets européens de recherche tiennent également une place importante dans nos activités.

Sur la politique de promotion, en plus des recommandations adressées sur les programmes annuels de travail de la Commission européenne, un travail important a été entrepris au sein d'une coalition d'organisations européennes.

Plus récemment, l'AREFLH a intégré le « Groupe d'experts du mécanisme européen de préparation et de réponse aux crises de sécurité alimentaire » de la Commission européenne.

L'AREFLH est toujours restée sur une dynamique positive durant ces trois années ; le nombre de membres n'a cessé de croître, sa position à Bruxelles s'est renforcée. L'implication des membres a été importante dans les différents groupes de travail et de nouveaux ont également été créés.

Malgré la pandémie, nous avons été plus actifs que jamais, y compris dans des événements de portée internationale.

A photograph of two eggplants with green leaves. One eggplant is at the top, partially cut off, and the other is at the bottom, more complete. They are surrounded by several green leaves with prominent veins. A semi-transparent green rectangular box is overlaid in the center, containing the text 'A PROPOS DE L'AREFLH' in white capital letters.

A PROPOS DE L'AREFLH

Objectifs et missions

L'Assemblée des Régions Européennes Fruitières, Légumières et Horticoles est une association européenne créée en 2000 à l'initiative d'un groupe de régions espagnoles, françaises et italiennes.

Elle représente la voix des régions productrices de fruits et légumes et d'horticulture et de leurs organisations de producteurs en Europe.

La spécificité de l'AREFLH, qui fait sa force, réside dans sa structure originale. Elle est composée de deux Collèges : le Collège des Régions et le Collège des Producteurs. La complémentarité de ces deux collèges permet de favoriser un travail conjoint et des positions communes entre régions et représentants des producteurs.

Nos missions :

- Représenter et défendre les intérêts économiques et sociaux du secteur fruits et légumes et fleurs auprès des institutions européennes et internationales.
- Favoriser les échanges d'expériences, les partenariats et les projets communs entre les membres associés.
- Etre une force de propositions sur les principales politiques qui impactent le secteur des fruits et légumes et de l'horticulture.

Gouvernance et équipe administrative



PRESIDENTE

Simona Caselli,
Déléguée par la Région Emilie- Romagne

VICE-PRESIDENT

Jean-Louis Moulon,
Président d'IDfel Val de Loire

COLLEGE DES REGIONS

Présidé par Simona
Caselli

COLLEGE DES PRODUCTEURS

Présidé par Jean-Louis
Moulon

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidé par Simona Caselli

BUREAU

Présidente, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire

L'équipe administrative



De gauche à droite : Eriselda Canaj, Laetitia Forget, Luca Contrino, Pauline Panegos

Secrétaire Générale : Pauline Panegos
s.general@areflh.org

Chargé de mission Europe, représentant de l'AREFLH à Bruxelles: Luca Contrino
eupolicies@areflh.org

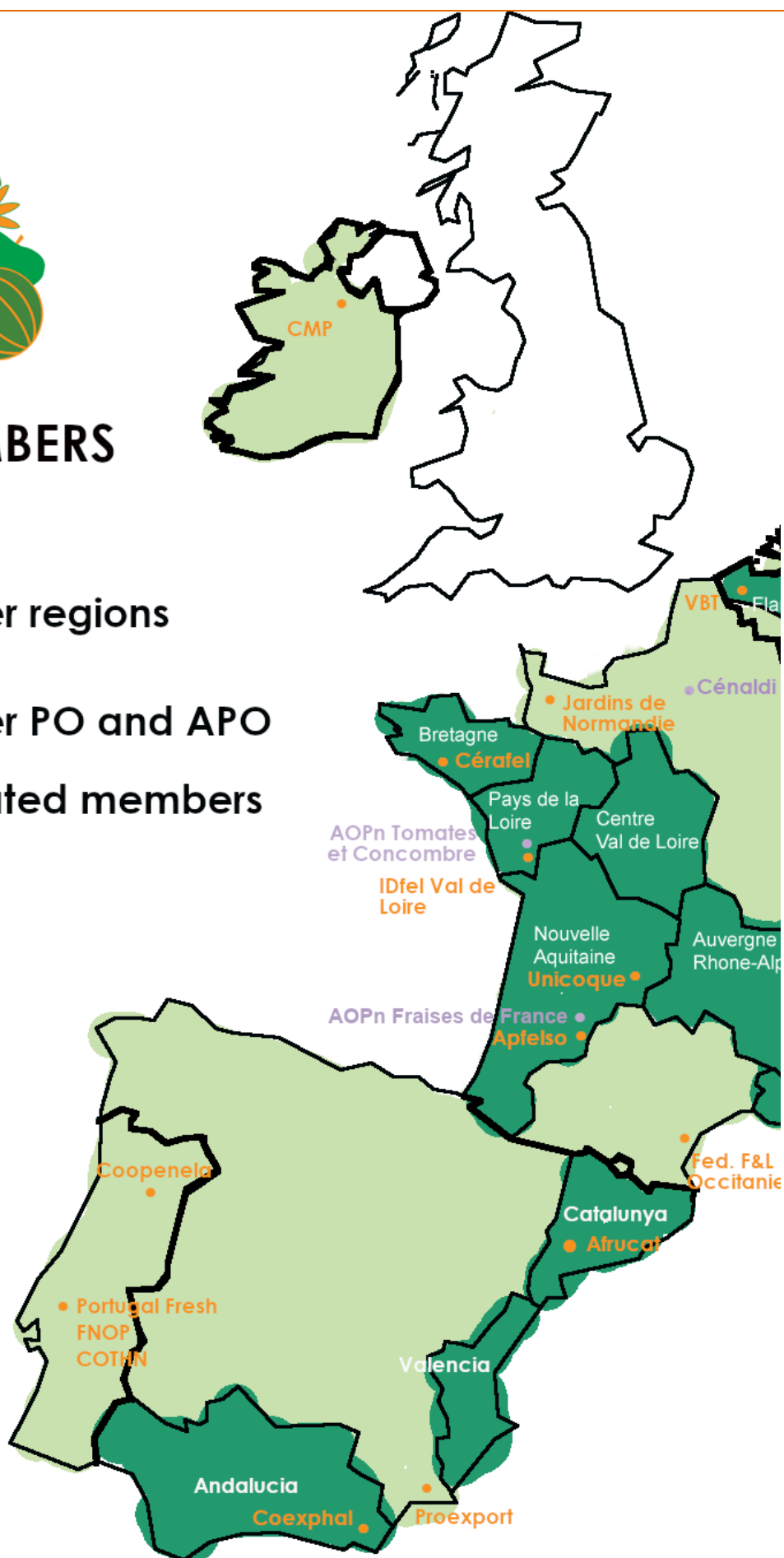
Chargée de mission projets européens (Bruxelles) : Eriselda Canaj
euprojects@areflh.org

Chargée de la communication et du secrétariat: Laetitia Forget, communication@areflh.org



OUR MEMBERS 2022

- Member regions
- Member PO and APO
- Associated members





LES TEMPS FORTS
2021/2022

Temps forts 2021/2022

JUIN 2021

Assemblée Générale 2021

L'assemblée générale s'est déroulée en ligne avec en première partie le 24 juin une conférence européenne sur la Recherche et Innovation dans le secteur des fruits et légumes.

Le 25 juin, la partie publique de l'Assemblée générale a permis de faire un état des lieux des négociations sur la réforme de la PAC et le point sur les événements organisés lors de l'année internationale des F&L. L'assemblée a ainsi reçu les interventions de Gijs Schilthuis, Chef de l'Unité Orientation Politique (DG AGRI), de Maria do Céu Antunes, Présidente du Conseil de l'UE, et des eurodéputés Herbert Dorfmann et Paolo De Castro.



Visite d'IDfel Val de Loire et de Fleuron d'Anjou

Le 30 juin Pauline Panegos, Secrétaire générale et Luca Contrino, Chargé de mission Europe ont rendu visite à une partie de l'équipe d'IDfel Val de Loire et ont également visité une station de conditionnement et d'expédition de Fleuron d'Anjou.

Fleuron d'Anjou est une coopérative regroupant 80 adhérents spécialisés dans le maraîchage (1000 Ha cultivés, dont des légumes anciens, légumes bottes, bulbes) et l'horticulture (400 espèces et 2000 références) dont elle est leader au niveau national. Les activités de Fleuron d'Anjou sont réparties sur 3 sites situés près d'Angers. www.fleurondanjou.fr



JUILLET 2021

Les fruits et légumes italiens dans le contexte de l'initiative méditerranéenne

Le 2 juillet Simona Caselli, présidente de l'AREFLH, participait à la vidéo-conférence « Les fruits et légumes italiens dans le contexte de l'initiative méditerranéenne » organisée par Cia-Agricoltori et l'Université de Catane.

Oscar du secteur des fruits et légumes

Le 16 juillet la Présidente Simona Caselli a remporté l'Oscar du secteur des fruits et légumes italien (Oscar dell'Ortofrutta Italiana 2021), lors d'un évènement organisé dans la province de Bari par le journal Il Corriere Ortofrutticolo.



La Présidente a également eu l'honneur d'intervenir le 22 juillet à la conférence « Food for Earth - Environment, Climate and Energy », organisée en marge du G20. Simona Caselli y a abordé les sujets de l'importance du regroupement des agriculteurs en organisations de producteurs, de l'innovation pour tous et de la séquestration du carbone.

Toujours en juillet 2021, Simona Caselli a représenté l'AREFLH lors d'une table ronde sur « Comment réagir et redémarrer après la pandémie : la résilience des entreprises pour l'avenir des systèmes alimentaires et la prochaine génération de l'UE » organisée par le World Food Forum et intégré au Congrès Cibus, à Parme, en Italie.

SEPTEMBRE 2021

Simona Caselli est intervenue au webinaire Think4Food sur l'innovation dans les systèmes alimentaires et agricoles (14 septembre) ainsi qu'à l'initiative Next Generation EU aux côtés du parlementaire européen Paolo de Castro lors de la Festa Nazionale Unità Bologna (16 septembre). A l'occasion de la 2^{ème} Journée mondiale de la sensibilisation au gaspillage et aux pertes alimentaires, la présidente a également participé à un événement pre-COP26 sur le gaspillage alimentaire et les possibilités d'accélérer la transition. L'événement était organisé par le *Future Food Institute* et la FAO.



Les salons professionnels ayant réouvert leurs portes après les interdictions de rassemblements dûs à la pandémie de Covid-19, c'est avec grand plaisir que l'équipe de l'AREFLH (Simona Caselli, Jean-Louis Moulon, Pauline Panegos et Luca Contrino) se sont rendus au salon Macfrut (Rimini, 7-9 septembre) et Fruit Attraction (Madrid, 5-7 Octobre).



Jean-Louis Moulon, Simona Caselli, Pauline Panegos, Luca Contrino

Le 24 septembre, Luca Contrino et Eriselda Canaj ont rencontré, de façon hybride, des représentants des régions françaises membres de l'AREFLH dans les locaux de la représentation permanente de la Région Pays de la Loire à Bruxelles.

Cette réunion a été une occasion de connaître les chargés de mission agriculture des régions françaises à Bruxelles, ainsi que d'échanger sur le programme de travail de l'AREFLH et les priorités des régions.

EUROCASTANEA, réseau européen de la châtaigne

Tous les ans, le début de l'automne est le moment choisi par les producteurs de châtaigne européens pour se réunir lors d'un congrès international. En 2021 les Journées Européennes de la Châtaigne ont été organisée sur 3 jours en Nouvelle Aquitaine par L'Union Châtaigne du Sud-Ouest, Interco Nouvelle-Aquitaine, en collaboration avec l'AREFLH.

Les détails en page 29



OCTOBRE 2021

SG Marketing et Le Corriere Ortofrutticolo ont organisé le 28 octobre un webinaire en italien sur le thème : "Une chaîne agroalimentaire durable".

Simona Caselli y participait et a fait le point sur les politiques européennes et la stratégie de la Ferme à la Fourchette (F2F), ainsi que les conséquences pour les entreprises.

Elle a ainsi déclaré que « les processus d'un grand nombre de mesures envisagées par la Stratégie ayant débuté, il est essentiel, afin d'obtenir un réel avantage concurrentiel, que nos entreprises soient protagonistes de cette stratégie, la connaissent et en saisissent les opportunités en valorisant les bonnes pratiques. Il sera en particulier décisif d'investir massivement dans l'innovation et la durabilité tout au long de la chaîne de production. L'AREFLH sera un point de référence sûr pour les entreprises du secteur engagées dans des projets ambitieux d'innovation et de développement de chaînes d'approvisionnement de plus en plus durables ».



Infographics @ European Union website

NOVEMBRE 2021

Simona Caselli au Science and Cooking Congress à Barcelone

Le 8 novembre, Simona Caselli a pris la parole lors de l'ouverture du Congrès de la Science et de la Cuisine (Science and Cooking Congress) à Barcelone. Elle s'est dite honorée de se trouver parmi des orateurs prestigieux tels que Ferran Adrià et Joan Roca. Elle a été particulièrement impressionnée par les idées, l'énergie et les innovations présentées lors du congrès. Elle a déclaré que « la nourriture est un excellent maillon de l'humanité, un sujet fondamental sur lequel nous devons tous coopérer pour un avenir durable ».

ICOP 2021



Luca Contrino, chargé de mission Europe à l'AREFLH est intervenu au Congrès des Organisations de Producteurs, les 24 et 25 novembre, organisé par le GFA.

L'intervention a abordé les interventions sectorielles pour les fruits et légumes prévues dans les brouillons des plans stratégiques français, italien et espagnol. Cet événement a aussi été une occasion pour échanger avec la Commission européenne sur les développements liés à la nouvelle période de programmation.

JANVIER 2022

L'AOP Arcadia devient membre de l'AREFLH

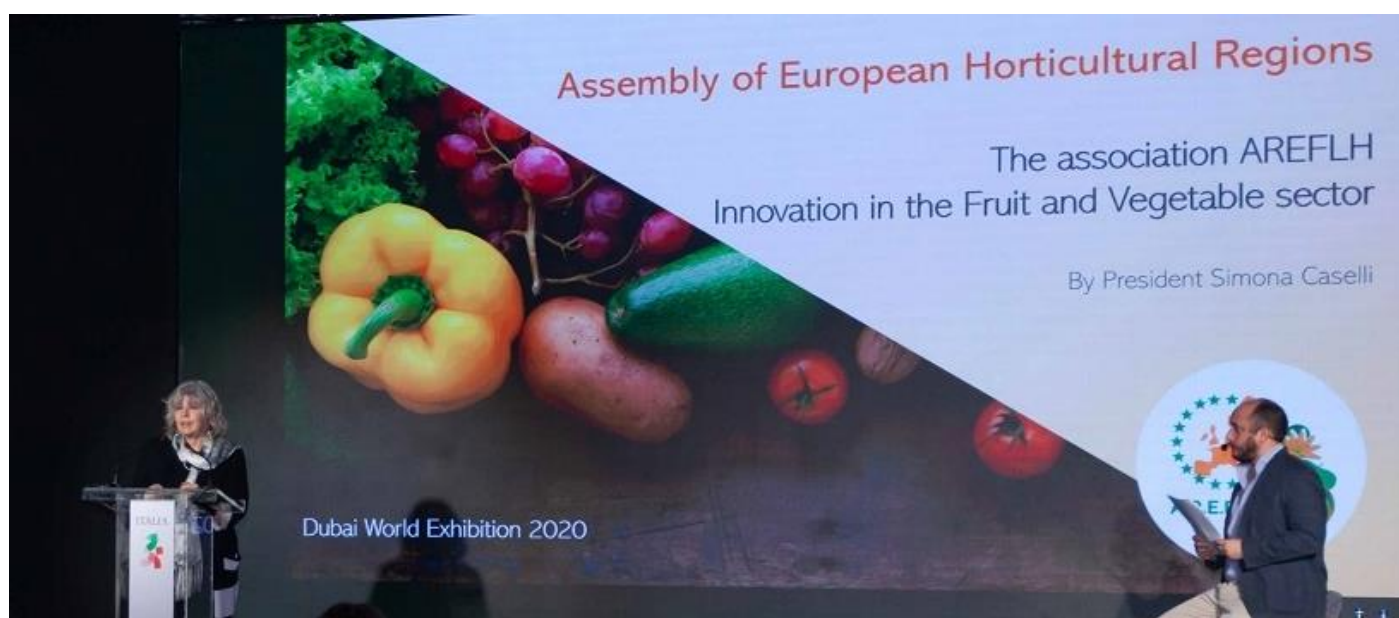


L'AOP Arcadia est née en 2020, c'est la première AOP de fruits et légumes de la région Basilicate (Italie). Elle a choisi comme engagements la qualité, la pérennité du marché, la défense des revenus des producteurs, et l'innovation. Le président de l'AOP, Francesco Nicodemo a souligné que « dans le secteur agricole, être regroupé, et encourager les entreprises à le faire, signifie pouvoir se faire labelliser et pouvoir participer aux grands enjeux de l'agriculture contemporaine. L'expérience agrégative que nous connaissons bien nous a permis de faire ressortir les productions de nos régions du sud de l'Italie, en leur donnant la valeur qu'elles méritent ».

Présentation de l'AREFLH à l'« Expo Universelle 2020 » de Dubaï

C'est sur le pavillon de l'Italie que Simona Caselli a dévoilé la nouvelle vidéo de présentation de l'association. Début janvier, Legacoop et le pavillon italien de l'Expo Universelle 2020 de Dubaï ont mis en avant les bonnes pratiques de l'agriculture et de la pêche en affichant le savoir-faire de la coopération italienne en matière de durabilité. L'AREFLH a apporté sa touche européenne aux initiatives exposées.

Lors de son intervention, Simona Caselli a également présenté les projets européens dans lequel l'AREFLH est partenaire : CONSOLE, SmartProtect et LOWINFOOD.



MARS 2022

Rencontre avec la région Piémont

Le 14 mars 2022 les deux représentants de l'AREFLH à Bruxelles Eriselda Canaj et Luca Contrino se sont entretenus avec les représentants de la région Piémont, membre de l'AREFLH.

Cette rencontre a été l'occasion d'aborder les thèmes d'actualités pour la région Piémont : les délais de la mise en œuvre des Plans Stratégiques Nationaux, l'implication de la région dans les activités du réseau noisette européen Group Corylus Europae (voir page 29) , et la représentation de la région dans les groupes de travail thématiques de l'AREFLH.

Simona Caselli : « Le souhait de l'AREFLH est de développer ces échanges avec toutes les représentations de nos régions à Bruxelles et de nous assurer d'être à l'écoute de nos membres et de leurs priorités. »

MAI 2022

Les principaux acteurs européens de la noisette créent le « GROUP CORYLUS EUROPAE »

A l'issue de plusieurs réunions à distance et d'une rencontre en Piémont en novembre, des Organisations de Producteurs et centres de recherche représentants des 3 principaux pays producteurs de noisettes en Europe (Italie, France et Espagne) ont décidé de créer le Group Corylus Europae.

Les détails en page 29



Simona Caselli rencontre les représentants de la Commission et du Parlement européen

Elle s'est entretenue avec Diego Canga Fano de la DG Agri, avec les eurodéputés Simona Bonafè de la Commission ENVI et Herbert Dorfmann et Paolo De Castro de la Commission Agriculture.

Parmi les sujets à l'ordre du jour ont figuré : les emballages réutilisables, la réforme des indications géographiques, la réforme de la politique de promotion, les éventuelles interventions de l'UE en lien avec l'inflation sur facteurs de production, les présentations à Bruxelles du projet Life ADA et de l'Atlas des bonnes pratiques de la pêche durable, et enfin la stratégie De la Ferme à l'Assiette.

Simona Caselli a ainsi communiqué que « dans les mois à venir, l'AREFLH continuera à jouer un rôle actif sur ces différents axes de travail ».

Photo : European Parliament, Strasbourg Weiss
building- @European Union

THEMES DE TRAVAIL / ACTIONS ABRUXELLES

Les documents de position sont disponibles sur le site www.areflh.org.

OCM/PAC

Tout au long de l'année, l'AREFLH a été en contact avec les services de la Commission européenne et des membres du Parlement européen pour échanger sur les règlements existants et ceux contenus dans la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC).

Cadre réglementaire actuel / impact de la crise sanitaire et géopolitique

Dans le cadre de la réglementation actuelle pour le secteur des fruits et légumes, l'AREFLH a formulé un certain nombre de demandes.

Réponse à l'initiative de la Commission européenne sur le projet d'acte modifiant l'acte délégué 2017/891. L'AREFLH accueille favorablement les décisions de la Commission européenne :

- D'augmenter la couverture de la valeur de la production commercialisée à 85% en cas de perte d'au moins 35% de la valeur d'un produit en raison de catastrophes naturelles, de phénomènes climatiques, de maladies végétales ou d'infestations parasitaires ne relevant pas de la responsabilité et du contrôle de l'organisation de producteurs.
- D'introduire la couverture de 100% de la valeur de la production commercialisée en cas de perte si l'organisation de producteurs démontre à l'autorité compétente de l'État membre concerné qu'elle a pris les mesures préventives nécessaires contre les phénomènes susmentionnés.

En outre, l'AREFLH propose :

- De modifier le texte de l'article 23 du Règlement 2017/891 afin de **permettre la formation de fonds communs de placement** à utiliser pour les pertes de revenus dues à des maladies ou à des infestations parasitaires.
- De modifier l'article 31 du Règlement 2017/891 afin de **permettre une période maximale d'amortissement des investissements de 10 ans**.

Demande du renouvellement des dérogations au Règlement 217/892 (ainsi que d'autres) accordées dans le Règlement 2021/725.

Du fait de la forte propagation du variant Omicron de la COVID-19 en Europe, l'AREFLH a demandé **le renouvellement des dérogations au Règlement 2017/892 accordées pour la première fois par le Règlement 2020/532**.

Celui-ci prévoyait notamment :

- Le remplacement des inspections physiques (inspections sur le terrain et contrôles sur place) par d'autres preuves, tels que des photographies géolocalisées.
- En 2021, les contrôles sur place visés à l'article 27 du Règlement 2017/892 portent sur un échantillon représentant 10 % au moins du montant total de l'aide demandée en 2020, au lieu de 30% prévu par le Règlement susmentionné.
- Aucune application en 2021 de la règle obligeant un contrôle sur place tous les trois ans pour chaque organisation de producteurs ou association d'organisations de producteurs ayant mis en œuvre un programme opérationnel.

Flexibilité accordée aux Etats-membres par les Règlements 2017/891 et 2017/892.

Du fait de la situation de guerre en Ukraine et les sanctions appliquées en conséquence, le secteur agricole européen se confronte à des difficultés exceptionnelles qui s'ajoutent aux défis habituellement associés au développement et à la gestion de la programmation.

Dans un courrier adressé à la DG AGRI, l'AREFLH souligne que **la flexibilité accordée aux Etats-membres par les Règlements 2017/891 et 2017/892 est nécessaire et doit être garantie**. De plus, la situation exceptionnelle devrait être prise en compte afin d'éviter de jugements négatifs et des sanctions lors des audits rétrospectifs de la part des auditeurs de la Commission européenne.

Nouvelle PAC - période de transition

Propositions sur les différents projets de règlement délégué sur les plans stratégiques (règlement délégué (UE) 2022/126). Le document suggère :

- **D'inclure des mesures d'adaptation au changement climatique** dans la liste des actions contribuant à satisfaire les 15% de dépenses environnementales requis dans les programmes opérationnels sous la nouvelle programmation.
 - De **définir les règles de financement pour les Organisations de Producteurs (OP) pendant la nouvelle période de programmation**, de la même façon que l'article 30 du Règlement 2017/891 dans la programmation actuelle.
- 
- **D'inclure des incitations financières** pour les Etats-membres et les régions où un fort taux d'organisation a été atteint.
 - **D'appliquer de manière égale des règles entre les OP et les AOPs.**
 - **D'étendre l'éligibilité des emballages écologiques et réutilisables**, dans le cadre des nouvelles actions liées aux objectifs d'atténuation du changement climatique ou de réduction des déchets.
 - Un **financement 100% pour les produits phytosanitaires biologiques** afin de promouvoir leur utilisation.

Politique de promotion

Dans le cadre de ses actions liées à la politique de promotion, l'AREFLH a répondu à la consultation publique sur les « Produits agricoles et alimentaires de l'UE - réexamen de la politique de promotion à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE ». Les priorités listées par les membres de l'AREFLH sont les suivantes :

- **Consolider les succès actuels**
- **Une plus grande clarté et des objectifs plus réalistes concernant les pratiques durables**
- **Assurer un équilibre entre la promotion sur le marché interne et extérieur à l'UE**
- **Une nécessaire cohérence avec les critères d'éligibilité, les objectifs et les autres législations.**

L'AREFLH a aussi soumis une réponse et un document de position à la consultation de la Commission européenne sur la « Révision des normes de commercialisation pour les produits agricoles ». Les principaux points soulevés sont les suivants :

- **Nécessité de définir la durabilité**
- **Nécessité d'harmonisation des normes**
- **S'assurer que les normes servent l'objectif visé.**

L'AREFLH a également réaffirmé sa participation dans la **coalition européenne de promotion**, se concentrant sur le programme annuel de travail de la politique de promotion pour l'année 2022.

A l'occasion des réunions en vidéoconférence avec les cabinets des commissaires Wojciechowski, Hahn, Dombrovskis, McGuinness et Breton, et des lettres cosignées en tant que membre de la coalition, l'AREFLH a exprimé les positions suivantes sur le programme de travail annuel de la politique de promotion pour l'année 2022 :

- Préoccupation pour **l'allocation importante de fonds aux produits biologiques dans le programme de travail**
- Préoccupation pour la **très faible allocation de fonds pour les produits de qualité dans le programme de travail**
- Mise en évidence du **manque de clarté sur la définition de la "durabilité"** dans le contexte de la politique de promotion
- Communication de la crainte que la position privilégiée des produits biologique puisse mener à **l'exclusion de certaines pratiques durables** (la production intégrée par exemple)
- Préoccupation pour **l'adoption de conditions restrictives vis-à-vis de certaines catégories de produits.**

La coalition européenne de promotion est composée des membres suivants : **AVEC** (Association de l'Aviculture, de l'Industrie et du Commerce de Volailles dans les Pays de l'Union Européenne), **CEJA** (Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs), **CELCAA** (Comité Européen de Liaison pour l'Agriculture et le Commerce Agroalimentaire) , **CLITRAVI** (Centre de Liaison des Industries Transformatrices de Viande de l'UE) , **Copa-Cogeca** , **EDA** (Association laitière européenne), **EFFAB** (Forum européen des éleveurs d'animaux de ferme), **EFOV** (Fédération européenne des vins d'origine), **Europatat** (Association européenne du commerce de la pomme de terre), **ELO** (Organisation européenne des propriétaires fonciers), **FoodDrinkEurope**, **Freshfel**, **OriGIn** (Organisation pour un réseau international d'indications géographiques), **UECVB** (Union Européenne du Commerce du Bétail et des Métiers de la Viande), **Spirits Europe**.



© European Union 2017-G.Engel

Autres consultations publiques

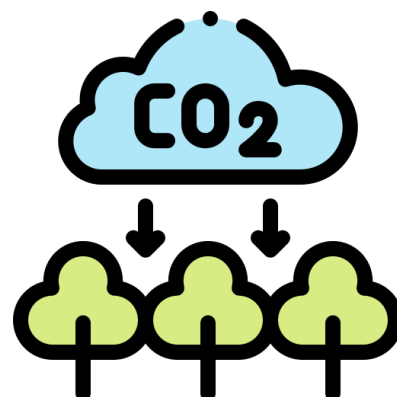
L'AREFLH a également déposé des réponses aux consultations publiques sur les thèmes suivants :

- **Programme en faveur de la consommation de fruits, de légumes et de lait à l'école**, dont une sur la modification du Règlement d'exécution 2017/39 (qui a précisé les documents requis pour la soumission de projets liés au programme). La seconde consultation sur ce thème traite de la modification du Règlement délégué 2017/40 qui a élargi la liste d'actions éducatives admissibles, y compris des actions en dehors du contexte scolaire comme par exemple les visites aux organisations de producteurs du secteur.



L'AREFLH a félicité la Commission pour sa décision d'élargir la liste d'actions éducatives admissibles, et voit la possibilité de collecter des données pour mieux comprendre l'adhésion au programme et les possibilités de le développer ultérieurement.

- **Publication des règles de mise en œuvre concernant la commercialisation des produits biologiques**, qui incluait une liste de pays tiers dont certaines catégories de produits biologiques ont été reconnues pour l'équivalence dans le marché interne de l'UE, ainsi qu'une liste des autorités et organismes de contrôle de pays tiers reconnus aux fins de l'équivalence.
L'AREFLH a invité la Commission à bien veiller à ce qu'il y ait une équivalence entre l'Union Européenne et les pays tiers non seulement au niveau des critères pour la reconnaissance de produits biologiques, mais aussi au niveau des pouvoirs des autorités de contrôle, afin de garantir une uniformité au niveau des processus menant à la reconnaissance de produits biologiques.
- **Certifications des absorptions de carbone** . Le groupe de travail de l'AREFLH sur l'adaptation au changement climatique propose :
 - D'éviter une monopolisation de l'achat des absorptions de carbone certifiées de la part d'un nombre réduit de grandes entreprises.
 - De mieux élaborer les options de séquestration de carbone déjà disponibles à grande échelle et celles encore en phase expérimentale.
 - D'éviter une commercialisation excessive des certifications d'absorptions de carbone au préjudice de mesures de réduction d'émissions de carbone.
 - De permettre aux entreprises d'acheter des absorptions certifiées de carbone à condition d'avoir démontré l'adoption de mesures pour réduire les émissions de carbone.
 - De créer un registre d'achats d'absorptions certifiées de carbone de la part d'entreprises individuelles.



Recherche et innovation / projets européens

SMARTPROTECT

SmartProtect est un réseau thématique axé sur le partage interrégional de connaissances sur les solutions SMART IPM pour les agriculteurs et les conseillers. L'objectif est de stimuler le flux de connaissances dans les AKIS (Agriculture Knowledge and Innovations Systems) régionaux à travers l'UE et de les connecter sur le potentiel innovant des méthodologies avancées pour la lutte intégrée contre les parasites (IPM) dans la production de légumes, en intégrant les technologies d'agriculture de précision et l'analyse des données. SmartProtect est un projet financé par l'UE dans le cadre du programme Horizon 2020.



Grâce à sa plateforme digitale, les connaissances sur les cultures maraîchères liées à la lutte intégrée sont rassemblées, partagées, gérées et distribuées. Elle sert de référence au modèle d'innovation le plus élevé de SMART IPM, en fournissant aux agriculteurs du matériel, des directives et des systèmes de soutien facilement accessibles et compréhensibles pour les cultures maraîchères.

L'AREFLH a accueilli la troisième Assemblée générale du projet du 23 au 25 février 2022 à Bordeaux, après deux années de réunions par vidéoconférence.

L'objectif de l'Assemblée générale était de fournir une vue d'ensemble des activités réalisées au cours des vingt-six mois du projet suite au rapport envoyé par la Commission européenne, ainsi que de planifier et de fixer les prochaines activités pour les mois restants du projet. Les partenaires du projet ont discuté en détail des activités du projet à venir, telles que les activités d'échange de connaissances qui seront menées principalement par le biais d'ateliers, de séminaires, de sessions de formation et de journées portes ouvertes.

Plus d'informations sur le site <https://www.smartprotect-h2020.eu/>

Ce projet a bénéficié d'un programme de financement au titre du programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » dans le cadre de la convention de subvention n°862563.

CONSOLE

L'objectif général de CONSOLE est de stimuler l'innovation dans la fourniture durable de biens publics agroenvironnementaux liés au climat (BPCA) par l'agriculture et la sylviculture de l'UE, grâce au développement de solutions contractuelles améliorées (c'est-à-dire les relations entre l'administration publique (à différentes échelles) et les agriculteurs). Le cadre CONSOLE permettra de mieux concevoir et de faciliter la mise en œuvre de solutions contractuelles innovantes pour la fourniture de BPCA dans diverses conditions dans toute l'UE.



Dans le cadre du projet CONSOLE, l'AREFLH a organisé le 20 mai 2022 une formation en ligne intitulée "**Le projet CONSOLE, les solutions contractuelles et les leçons apprises**".

L'objectif de la formation était d'informer nos membres et notre réseau sur les solutions contractuelles retenues sur la base des résultats du projet de recherche CONSOLE, rendre compte des solutions contractuelles adoptées, rapporter les leçons apprises et fournir des témoignages de plusieurs contrats. Au cours de la formation, des exemples de solutions contractuelles, leur fonction, leurs forces et leurs faiblesses potentielles ont été présentées. L'accent a été mis sur les paiements basés sur les résultats, la mise en œuvre collective/coopération, le bail foncier et les approches de la chaîne d'approvisionnement qui visent à fournir des avantages environnementaux afin de faciliter leur adoption.

Plus d'informations sur le site <https://console-project.eu/>

Ce projet a bénéficié d'un programme de financement au titre du programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » dans le cadre de la convention de subvention n°817949.



Eco-pâturage en France, dans le cadre du projet Console. Crédit photo : @Brest Green Spaces

LOW IN FOOD

LOWINFOOD soutient la réduction des pertes et gaspillages alimentaires dans l'Union européenne par la démonstration de solutions innovantes suivant une approche multi-acteurs qui implique les acteurs tout au long de la chaîne de valeur.

L'objectif général de LOWINFOOD est de **co-concevoir, avec les acteurs de la chaîne alimentaire, des chaînes de valeur pauvres en déchets** en soutenant la démonstration d'un portefeuille d'innovations dans les filières fruits & légumes, produits de boulangerie et de poisson ainsi que leur consommation domestique et hors du domicile.



En outre, le projet LOWINFOOD veut fournir la démonstration et la mise à l'échelle pour permettre la réplique sur le marché. LOWINFOOD est un projet financé par l'UE dans le cadre du programme Horizon 2020.

L'application CozZO, un exemple d'innovation testé dans le cadre du projet :

CozZO est un système de gestion de l'alimentation des ménages et de l'approvisionnement personnel, associé à un système polyvalent d'épicerie et de planification des repas, qui aide les utilisateurs à éviter le gaspillage alimentaire en gardant la trace de ce qu'ils ont et de la date d'expiration. Le système réduit les efforts des utilisateurs en matière de gestion des produits grâce à des suggestions et à des algorithmes de mise à jour automatique basés sur une technologie d'autoproduction prédictive.

Au cours du projet, l'application CozZo sera testée dans des ménages finlandais, grecs et autrichiens pour calculer les déchets. Les déchets alimentaires générés doivent être collectés ou enregistrés d'une autre manière avant et pendant l'utilisation de l'application (quantité et composition).

Plus d'informations sur le site <https://lowinfood.eu/>

Ce projet a bénéficié d'un programme de financement au titre du programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » dans le cadre de la convention de subvention n°101000439.

CUTE-SOLAR



A la fin de l'année 2021 l'AREFLH a rejoint le consortium de CuTe-Solar ("Cultiver le goût de l'Europe en serres solaires"), programme de promotion se concentrant sur le marché intérieur de l'UE. Les actions sont menées dans trois pays de l'UE : en Espagne, en Allemagne et en Belgique et consistent principalement en une stratégie de diffusion de contenu numérique.

Le public cible de la campagne est le suivant : les parents de jeunes familles (18-44 ans) ; les enfants (6-12 ans) et les leaders d'opinion, en particulier les journalistes et les rédacteurs du secteur alimentaire.

CUTE-SOLAR est co-financé par l'UE dans le cadre du programme de promotion des produits agricoles de l'UE.

L'objectif est d'informer les consommateurs des avantages et des bénéfices de la consommation de fruits et légumes produits dans des serres solaires européennes, ainsi que des contributions de cette méthode de production en matière de durabilité environnementale, sociale et économique.

En 2022, la campagne Cute Solar a réalisé une action promotionnelle et informative aux portes du Parlement européen à Bruxelles pour sensibiliser à la qualité et à la sécurité des fruits et légumes cultivés dans des serres solaires dans le sud de l'Europe et pour informer les consommateurs sur ce modèle durable d'un

point de vue économique, social et environnemental.

L'action a été soutenue par Frank Schwalba-Hoth, fondateur du parti vert allemand et ancien premier membre du Parlement européen pour ce parti, qui a salué l'effort des agriculteurs et a encouragé la consommation de produits de serre.

Plus d'informations sur le site cutesolar.eu

APROA



CAMPAIGN FINANCED
WITH AID FROM
THE EUROPEAN UNION

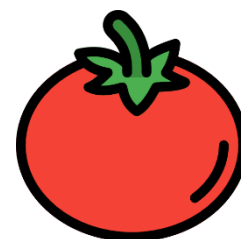
THE EUROPEAN UNION SUPPORTS
CAMPAIGNS THAT PROMOTE HIGH QUALITY
AGRICULTURAL PRODUCTS



Focus produits : tomate, châtaigne, noisette et poire

Groupe de travail tomate

L'AREFLH s'est engagée sur des thématiques spécifiques au secteur des tomates, notamment sur le thème du virus rugueux de la tomate (ToBRFV) qui se propage dans les cultures en Europe et ailleurs.



L'AREFLH a formulé des propositions à la Commission européenne :

- **Préparation d'un protocole d'hygiène transversal** pour la période de récolte des tomates.
- **Création d'un groupe de parties intéressées** géré au niveau de l'UE et reliant les acteurs à toutes les étapes pertinentes de la chaîne de valeur de la tomate.
- **Soutien au développement d'un vaccin** contre le ToBRFV ainsi que des variétés de tomates résistantes au virus.

Dans une réunion en vidéoconférence avec la DG AGRI et la DG SANTE au sujet du document susmentionné, les points suivants ont été soulignés :

- Confirmation de l'adoption du Règlement 2021/1809 (modifiant le Règlement 2020/1191), introduisant l'obligation de mettre en œuvre les règles d'hygiène sous la responsabilité des autorités compétentes des États membres.
- Introduction d'un taux minimal de contrôle des envois de semences et de végétaux destinés à la plantation entrant dans l'Union, fixé à 20 % de la quantité totale (passant à des pourcentages plus élevés pour certains pays).
- Confirmation que le nouveau règlement prévoit également un financement d'urgence pour ToBRFV, sur un modèle similaire à l'aide prévue pour *halymorpha halys* en 2020.

EUROCASTANEA - le réseau européen de la châtaigne

Comme chaque année, les acteurs de la filière de la châtaigne européenne se sont retrouvés pour les **Journées européennes de la châtaigne Eurocastanea**, organisées en région Nouvelle-Aquitaine et en ligne.

L'évènement s'est déroulé en deux parties : des rencontres physiques en Corrèze et Haute-



Vienne, puis en ligne avec un webinaire international.



Des visites techniques ont été organisées dans des vergers en agroforesterie et verger de haute densité. Les participants ont également visité une organisation de producteurs et participé au salon professionnel Tech-Châtaigne de St-Yrieix-La-Perche. Ces deux jours ont été l'occasion de

recevoir une délégation de producteurs européens. La richesse et la qualité des échanges entre les professionnels internationaux font chaque année le succès de ces rencontres.

Un double webinaire a aussi été organisé pour dévoiler les chiffres des prévisions des récoltes des principaux pays producteurs en Europe, suivi d'une table ronde sur le commerce, les tendances des marchés la consommation, et un focus sur la gestion des maladies et ravageurs.

Le comité d'organisation des Journées Européennes de la Châtaigne 2021 était composé de l'Union Interprofessionnelle de la Châtaigne Sud-ouest France, le Comité Interprofessionnel de la Châtaigne du Bas limousin, le Syndicat des Producteurs de Marrons et Châtaignes du Limousin, l'Association du Marron et du Châtaignier Limousin, Interco Nouvelle-Aquitaine, l'AREFLH et l'AANA.

Plus d'informations sur Eurocastanea : <http://www.eurocastanea.org/>

Interpera - congrès international de la poire

L'édition 2021 d'Interpera s'est déroulée en ligne. L'évènement a pour objectif de rassembler les producteurs et les acteurs de la filière internationale autour de thématiques techniques et économiques communes.

L'édition digitale a réuni 20 intervenants issus des 6 principaux pays producteurs en Europe : Italie, France, Belgique, Pays-Bas, Espagne et Portugal. Au-delà de l'analyse de la campagne passée et à venir, le deuxième thème a été le commerce, suivi par une session concernant les tendances de



INTERPERA International pear congress

consommation de poire en Europe. Les intervenants de cette dernière table ronde se sont accordés pour dire que la **communication** sur la poire (sur ses atouts santé, sur sa saveur) reste la clé pour dynamiser le marché.

Noisette - création du Group Corylus Europae

A l'issue de plusieurs réunions à distance et d'une rencontre en Piémont en novembre, des Organisations de Producteurs et centres de recherche représentants des 3 principaux pays producteurs de noisettes en Europe (Italie, France et Espagne) ont décidé de créer le Group Corylus Europae.



Celui-ci représente près de 80% de la production européenne de noisettes et s'est donné pour buts :

- D'être un **réseau d'échanges d'informations** sur tous les sujets touchant la noisette européenne ;
- De mettre en place des **actions communes**, en particulier auprès de l'Union européenne en faveur de la filière de production de noisettes en Europe ;
- De construire ensemble une **identité commune** et promouvoir une **production européenne de noisettes durable et de qualité**.

L'objectif est de garantir notre souveraineté alimentaire et ne plus dépendre à 80% des importations pour alimenter le marché européen. Lorsque l'Europe produit entre 50 et 150 000 tonnes de noisettes, elle en importe 500 000 tonnes chaque année essentiellement originaire de Turquie. Cet objectif peut être atteint tout en développant une production de noisettes durable et de qualité, parfaitement tracée, saine, sûre et respectueuse de l'environnement.

Dans un courrier adressé à la Commission européenne, le Group Corylus Europae a alerté sur les principales difficultés rencontrées par la filière européenne, avec en première ligne la protection contre les ravageurs (balanin et punaise asiatique notamment).

Des propositions concrètes y sont évoquées ; le groupe demande à la Commission et aux États membres :

- **De travailler de manière coordonnée**, en promouvant et en facilitant les procédures de reconnaissance mutuelle des produits autorisés entre la France, l'Italie et l'Espagne.
- **De promouvoir les procédés à usages mineurs et accélérer les autorisations exceptionnelles** si nécessaire.

- **D'approuver un programme spécifique de recherche**, d'essais au champ et de transfert, à la fois de systèmes alternatifs de lutte contre les principaux ravageurs et maladies de la culture, ainsi que des systèmes alternatifs ou des produits phytosanitaires pour la lutte contre de nouveaux organismes. En ce sens, le groupe rappelle que la Commission européenne s'est engagée, lors de la réunion bilatérale annuelle avec la Turquie sur le marché de la noisette du 30 septembre 2021, à promouvoir un plan de recherche conjoint UE-Turquie ayant pour objectif de partager des lignes de recherche et d'information sur de nouveaux ravageurs, notamment pour la lutte contre *Halyomorpha halys*.



Les **effets du changement climatique** (stress lié à la sécheresse et aux coups de chaleur, recrudescence des ravageurs, déséquilibre de l'arbre, etc.) menacent également la production européenne de noisettes.

Enfin, dans son courrier le groupe souligne que la production de noisettes européenne, qui a un des meilleurs niveaux au monde du point de vue de la santé et de l'environnement, est aussi l'une des plus fragiles.

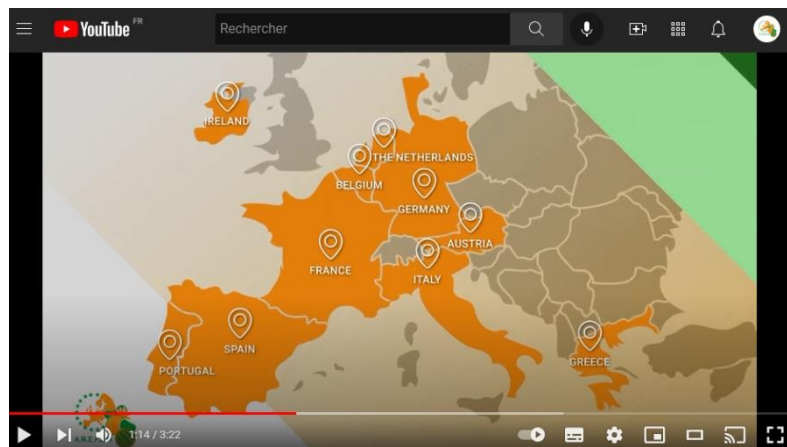
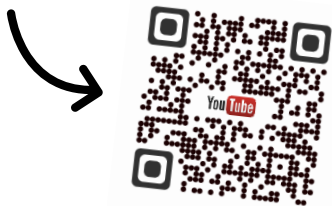
Le Group Corylus Europae se réunira plusieurs fois par an pour échanger sur les problématiques communes de la filière européenne de noisettes ; l'AREFLH en assure la coordination.



PUBLICATIONS COMMUNICATION

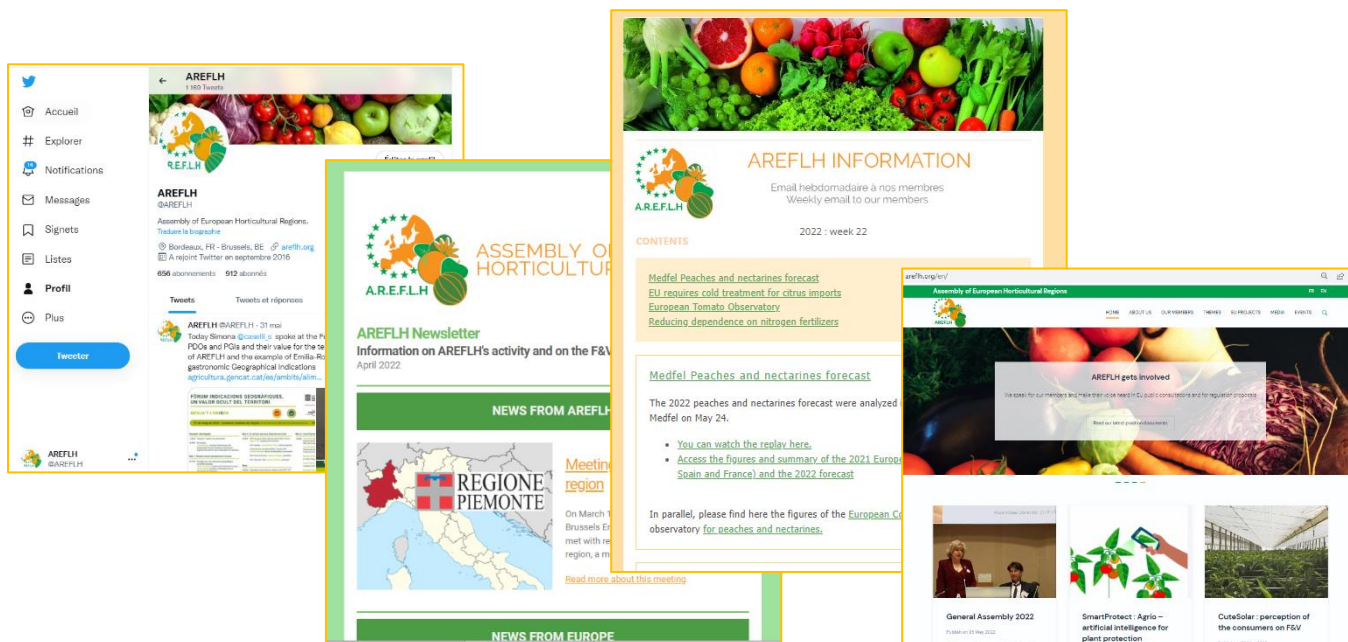
Publications / Communication

En janvier 2022 nous avons souhaité résumer les principales missions de l'AREFLH dans une courte vidéo de 3 minutes. Scannez le QR code et découvrez-la sur YouTube.



Nos moyens de communication

- Le site internet www.areflh.org.
- Nos emails hebdomadaires (AREFLH flashnews) aux membres de l'association uniquement, Régions et OP/AOP, sur l'actualité du secteur et des institutions européennes.
- La newsletter mensuelle, publique, envoyée aux membres et aux abonnés. Elle inclut une rétrospective de l'activité de l'association, des informations sur nos membres, sur l'actualité du secteur et de l'UE, ainsi que l'agenda des événements fruits et légumes en Europe.
[Consultez les newsletters depuis le site internet](#) (medias > newsletter)
- Le compte Twitter [@areflh](https://twitter.com/areflh).



Mise en page : Laetitia Forget

Droits de publication : icones créées par Freepik-[Flaticon.com](https://www.flaticon.com), Pixel perfect

NOTES

NOTES



A.R.E.F.L.H.
MIN de Brienne
110 quai de paludate
33800 Bordeaux, France

+33.5.33.89.10.19

contact@areflh.org

www.areflh.org

[@areflh](https://www.instagram.com/areflh)